



DES CENTAINES D'ÉOLIENNES GÉANTES DANS NOS CAMPAGNES

Vienne, Haute-Vienne, Indre, Creuse

Vos associations de défense de l'environnement
vous informent du désastre à venir

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

organisée par le collectif Brandes & Bocage, la FETEM
et le Collectif Sud-Vienne SOS Eoliennes

SAMEDI 21 AVRIL 2018 À 16h

ESPACE GARTEMPE (EX-SALLE DU CAR) À MONTMORILLON (86)

Réunion gratuite ouverte à tous, venez vous informer des projets éoliens
autour de chez vous et des nuisances à venir – Contact : reunion.eole.montmorillon@gmail.com

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

DOSSIER DE PRESSE

Ce dossier contient

- Fiche de présentation de la réunion de Montmorillon
- Liste des associations organisatrices de la réunion
- Carte des implantations éoliennes en région Grande Aquitaine et Centre
- Carte des implantations éoliennes aux confins de la Creuse, l'Indre, de la Vienne et de la Haute-Vienne
- Carte du statut des projets éoliens dans le même secteur
- Fiche - Impacts sur le patrimoine et le paysage
- Fiche - Impacts sur la biodiversité
- Fiche - Impacts sur l'économie et le tourisme
- Fiche - « Le Bruit des éoliennes »
- Fiche - Pourquoi l'éolien industriel est-il un miroir aux alouettes, par Remy Prud'homme
- Fiche - CSPE, l'impôt des éoliennes
- Fiche - Le système économique éolien en France
- Article « Énergies renouvelables : la charge sévère de la Cour des comptes » Le Point
- Article « Réchauffement climatique et particules fines : l'Allemagne dans l'impasse » - Contrepoints
- Article « Eolien : la destruction des paysages et du patrimoine historique de la France » J.L.Butré
- Interview de Denis de Kergolay, président d'Europa Nostra
- Communiqué des membres du groupe « Prospective en énergies » de l'Académie des sciences
- Article « Une justice d'exception pour les éoliennes » Tribune de l'Art (Lecornu)
- Communiqué des associations à propos du décret Lecornu
- Lettre ouverte à M. le Premier ministre

Réunion publique à l'Espace Gartempe de Montmorillon
– samedi 21 avril 2018 à 16h –

Non à l'éolien industriel en Poitou-Marche-Boischaut-Brenne

Halte au mépris des territoires ruraux et de leurs habitants

Les Citoyens en colère du sud-Vienne (86), du sud-Indre (36) et du nord-Limousin – Creuse (23) et Haute-Vienne (87) – organisent une réunion publique d'information sur l'envahissement progressif de leur territoire par les centrales éoliennes industrielles

Plus de 20 associations de défense de l'environnement de 4 départements, membres du **Collectif Brandes et Bocages**, de la **Fédération Tempête en Marche (FETEM)** et du **collectif SOS Sud-Vienne Eoliennes**, ensemble pour :

- ✗ **alerter les populations** sur la multiplication des projets éoliens, au coup par coup, sans concertation ni consultation préalable des intéressés, alors que leur cadre de vie va subir un bouleversement dramatique et sans précédent
- ✗ **faire connaître les risques multiples** des parcs éoliens, occultés ou minimisés par le puissant lobby écolo-financier, qui utilise la « bonne image » de l'éolien industriel pour servir ses propres intérêts aux dépens des populations rurales
- ✗ **dénoncer l'absence de débat** et le discours dominant et formaté des industriels, relayé complaisamment par la plupart des médias
- ✗ **interpeller les élus locaux**, municipaux, départementaux, régionaux, dont beaucoup sont aveuglés par les avantages financiers artificiels et à court terme des centrales éoliennes. Alors même que celles-ci compromettent l'avenir des territoires et brouillent les politiques de développement local déjà lancées, notamment touristiques
- ✗ **dénoncer une politique de transition énergétique absurde** basée sur une filière éolienne coûteuse, inefficace et destructrice de l'environnement qu'elle est censée préserver
- ✗ **appeler à un sursaut de tous** (citoyens, élus nationaux et responsables politiques) pour exiger :
 - un moratoire sur l'implantation des centrales éoliennes
 - un audit de leur efficacité réelle – énergétique, économique, écologique
 - la redéfinition d'une politique de transition énergétique réaliste, respectueuse des territoires et économe des deniers des contribuables et des consommateurs.

La réunion s'articulera en deux parties, suivie chacune par un échange avec le public.

1^{re} partie – L'éolien dans notre bocage

- **Un territoire rural en voie d'industrialisation larvée.** Présentation de la cartographie des projets et de leur état d'avancement.
- **Des paysages emblématiques délibérément sacrifiés** et un patrimoine architectural pollué
- **Un patrimoine naturel** vulnérable et menacé
- **Des nuisances pour la vie quotidienne**, le confort et la santé des habitants
- **Un effet répulsif** pour l'attractivité du territoire et le tourisme
- **Une dépréciation** de la valeur de l'immobilier

Le témoignage d'un riverain d'éoliennes en Charente clôturera cette première partie

2^e partie – Le miroir aux alouettes éolien

Cette partie sera traitée par M. Rémy Prudhomme, professeur émérite des Universités, auteur du « Mythe des énergies renouvelables », qui dédicacera son ouvrage à la fin de la réunion.

- **Une électricité inutile**

La demande d'électricité est stable ou déclinante. L'offre est abondante, décarbonée, domestique, bon marché. Il y a peu ou pas d'espoir de créer une industrie éolienne (et photovoltaïque) exportatrice.

- **Une électricité intermittente**

L'éolien produit de l'électricité seulement 25 % des heures de l'année, la production est non « pilotable ». Le stockage n'existe pas actuellement. Lors de pics de consommation électrique, l'éolien nécessite l'appui de centrales classiques comme filet de sécurité.

- **Une électricité coûteuse**

Les coûts directs sont en baisse. Mais les coûts indirects (de raccordement, de transport, de sous-emploi des centrales classiques) sont importants, et en hausse avec le taux de pénétration.

La production est lourdement subventionnée par le mécanisme de l'obligation d'achat et la CSPE. Conséquence : des prix de vente élevés – plus le taux de pénétration est élevé, plus le prix de vente est élevé.

- **Une électricité juteuse**

L'éolien est un « big business », avec grosse industrie, grandes banques, gros investissements, gros profits, dans le cadre d'un « complexe climato-industriel » à la mesure du complexe militaro-industriel.

- **Une électricité à l'épreuve des faits**

Danemark, Allemagne, Espagne. Des exemples à suivre ?

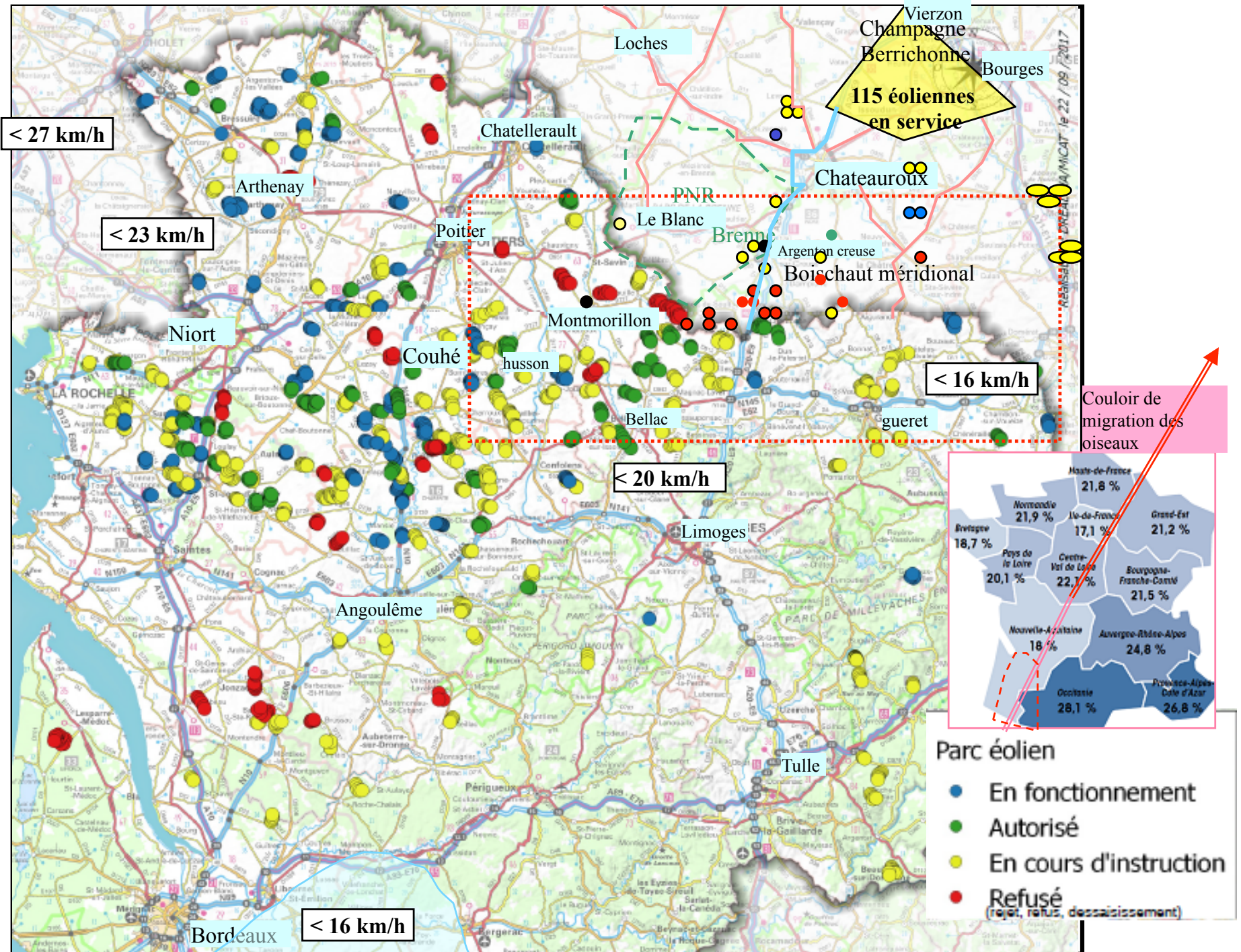
Réunion publique Montmorillon - Espace-Gartempe - 21 avril 2018

Liste des associations organisatrices

- + B&B : ADBDT (Association pour le développement durable de la Brenne Tourangelle)
Les Michaux 36290 Obterre
- + B&B : ADESA (Association de défense de l'environnement de Sauzelles et alentours)
4 rue Mijault - 36220 Sauzelles- adesa.sauzelles@hotmail.fr
- + B&B : ADECSBA (Association de défense de l'environnement du canton de Saint-Benoit du Sault)
16 rue du Buisson, Le Colombier, 36170 Sacierges-Saint-Martin - adecsbsa@orange.fr
- + B&B + Fetem : ASPER. 1 route de Saint-Sulpice, 87170 Lussac-les-Eglises - asperlim@aol.fr
- + B&B et Fetem : EDBS en Boischaut Sud - 9, La Dinière-36170 La Châtre-l'Anglin - edbsud36@gmail.com
- + B&B : BOCAGE DE BEAULIEU 8 rue des Fauzières - 36310 Beaulieu - bocage.de.beaulieu@gmail.com
- + B&B : BOCAGE ET PATRIMOINE 4, Impasse de la Colombe-36310 Tilly - bocage-patrimoine36@orange.fr
- + B&B : BOUCHURE TRADITION ET HERITAGE.1, rue de la Touche - 36310 Chaillac - bth.36310@gmail.com
- + B&B : PAS DE VENT CHEZ NOUS-Avenir du Boischaut-Sud. 36200 Celon - avenir36@netcourrier.com
- + B&B et SV SOS E : JOURNET- BOCAGE - L'Age, 86290 Journet - journet.bocage@orange.fr
- + B&B et SV SOS E : LATHUS VENT DEBOUT - 4 Chez Tabuteau, 86390 Lathus-Saint-Remy.
contact@lathus-ventdebout.com
- + B&B et SV SOS E : SELT (Sauvegarde Evt Liglet-La Trimouille) – 86290 Liglet - selt86290@glail.com
- + B&B et SV SOS E : VENT DEBOUT - 86290 Brigueil-le-Chantre - ventdebout86@gmail.com
- + B&B et SV SOS E : VENT DE RAISON - 2, Place du Champ de Foire, Les Hérolles, 86290 Coulonges –
association.vent.de.raison@gmail.com
- + SV SOS E : ADEPA (Ass Déf de l'Envt Payzay et des Alentours) - 86300 La Bussière - ymaigret@aol.com
- + SV SOS E : ADESLJ – (Ass de Défense de l'Environnement de Saint-Laurent-de-Jourdes)
9 La Castouarde, 86410 Saint-Laurent-de-Jourdes – adesjl@hotmail.fr
- + Fetem et SV SOS E : APPEL (Ass pour la Protection des Paysages et de l'Environnement
de Lathus-Saint-Rémy) – 86390 Lathus-Saint-Rémy - mireille-charrier@orange.fr
- + Fetem : ASPHEL - Tersannes (87) - aspshel@free.fr
- + Fetem : AssoDBB - Mailhac-sur-Benaize (87) – assodbb@free.fr
- + Fetem : ADPB - Saint-Barbant (87) - ghddhardemare@orange.fr
- + Fetem : Vie Vents en Creuse, Glénic (23) - vieventsencreuse@gmail.com
- + Fetem : AQVA, Anzème (23) – aqua.creuse@gmail.com
- + Fetem : ADP guéretois, Saint Fiel (23) - adpgueretois@free.fr
- + Fetem : Vents d'Etat, Saint-Hilaire-la-Plaine (23) – ventsdetat@gmail.com

B&B = Brandes et Bocages/ SV SOS E = Sud Vienne SOS Eoliennes/ Fetem = Fédération Tempête en Marche

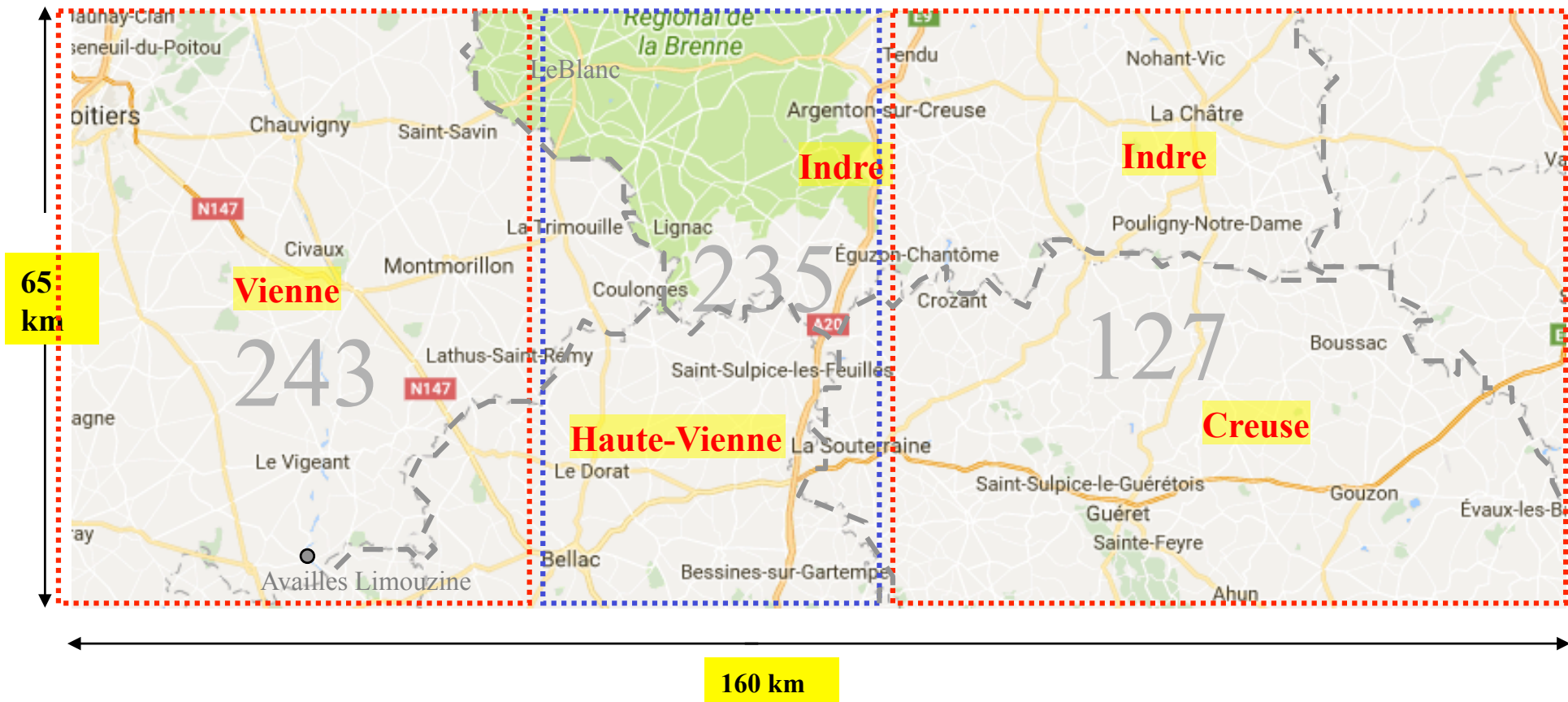
Sites : B&B = <http://edbs.e-monsite.com> Sud Vienne SOS Eoliennes = <http://lathus-ventdebout.org/>





NON À L'ÉOLIEN INDUSTRIEL EN POITOU, MARCHE, BOISCHAUT ET BRENNE

**Aux confins de ces 4 départements, 90 éoliennes en service
+ 515 en projet réparties en 92 parcs**

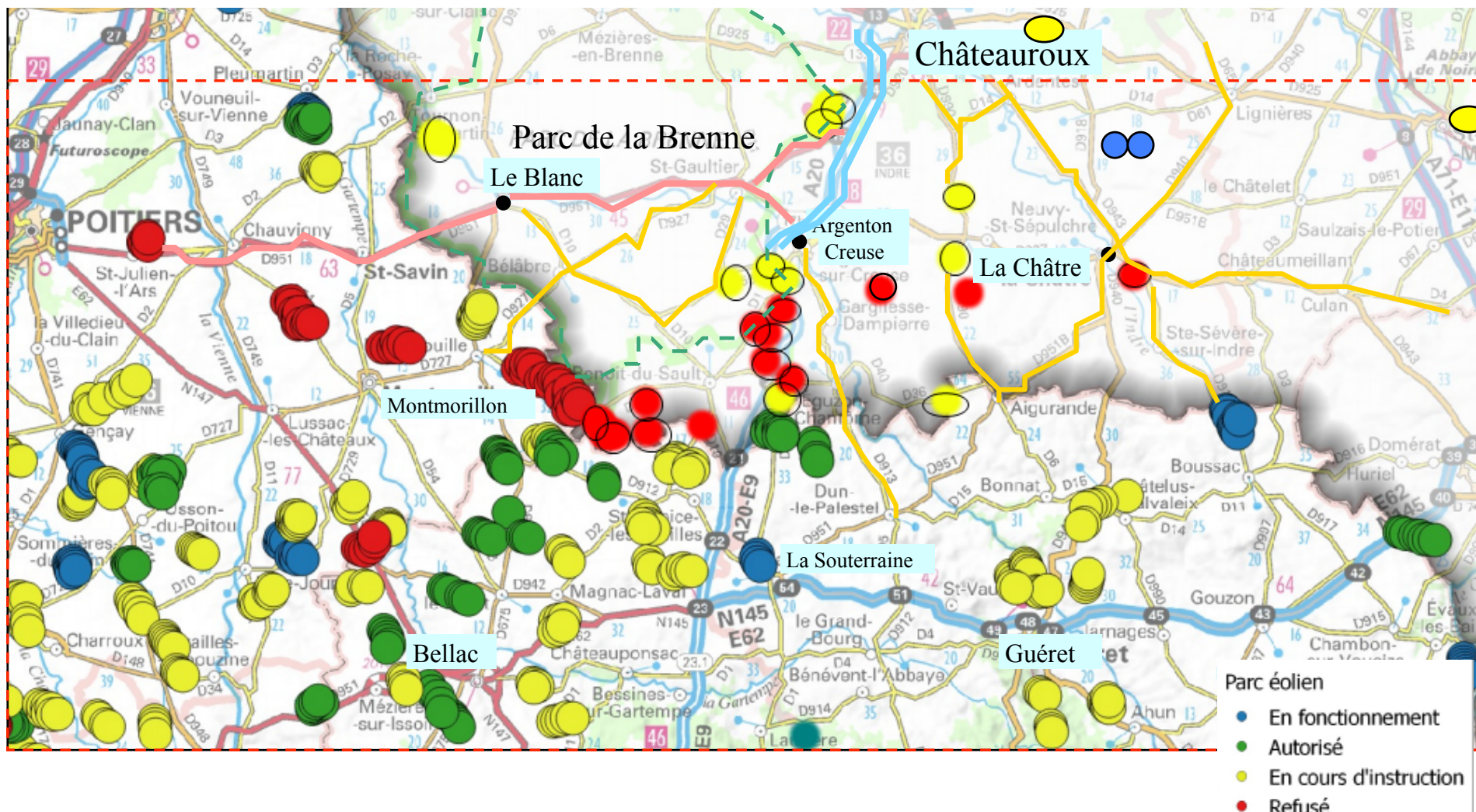




NON À L'ÉOLIEN INDUSTRIEL EN POITOU, MARCHE, BOISCHAUT ET BRENNE

Rejetés, les projets sont reformulés par le promoteur.

Refusés, les décisions sont systématiquement contestées au tribunal



Un patrimoine naturel et bâti mis en péril par l'éolien industriel

Une évidence s'impose : il faut ne rien connaître du territoire qui est le nôtre, ne l'avoir jamais parcouru par les chemins de traverse, n'avoir jamais cherché à découvrir la beauté de ses richesses naturelles ni la diversité de son patrimoine historique architectural pour penser deux secondes que des machines géantes, plus hautes que le Mont Saint Michel, puissent y être installées.

LE PATRIMOINE NATUREL

Le pays qui s'étend du Montmorillonnais à la Haute Marche et du Boischaut à la Basse Marche peut, à juste titre, être qualifié de « belle campagne », ayant échappé jusqu'alors aux dégradations majeures induites par l'exploitation industrielle des richesses naturelles, les cultures intensives, ou l'urbanisation excessive des sols. Conséquemment, les paysages ruraux qui n'ont pas beaucoup bougé depuis la fin du XIXe siècle y sont partout remarquables.

Les molles ondulations des plateaux et l'encaissement plus ou moins prononcé des rivières déterminent des vues lointaines et rapprochées harmonieuses où les boisements, les prés et les champs, les brandes et les landes, au travers d'un maillage bocager régulier se partagent le territoire. La biodiversité y est partout présente.

Les coupures naturelles de la Creuse, de la Benaize, de la Brame, de L'Asse, de l'Anglin et de la Gartempe où les eaux vives serpentent dans des chaos rocheux sont appréciées des promeneurs autant que des pêcheurs.

La multitude des chemins ruraux, souvent bordés d'arbres plus que centenaires, permet la découverte en profondeur d'un bocage préservé en dépit de coupes, hélas, toujours plus nombreuses.

LE PATRIMOINE BATI

Comme dans tous les pays d'habitat dispersé, l'architecture rurale est indissociable de son environnement de proximité avec lequel elle est restée en bien des endroits en parfaite harmonie.

Le village, ici, s'inscrit parfaitement dans le paysage rural : fermes, granges, mais aussi fontaines, puits, mares, murets, croix de chemins, et tout ce qu'il est convenu à tort d'appeler le « petit patrimoine », quelquefois à l'abandon, n'a pas subi de dégradations majeures.

Le patrimoine religieux composé des églises romanes remarquables à hauteur de la Collégiale du Dorat, des chapelles, prieurés abbayes, vieux cimetières et lanternes des morts est ici régulièrement essaimé sans jamais avoir à faire plus de vingt kilomètres pour en découvrir un témoin.

Il en va de même pour les ruines féodales comme la Côte au Chapt, la Perrière, Broses, Malval, Crozant, Chamboran, les tours de Bridiers ou de Lubignac et les nombreux châteaux et maisons de maître accompagnés de leurs parcs arborés dont presque toutes nos communes offrent un exemple.

Enfin, plus anciennement, encore, les vestiges archéologiques des temps préhistoriques ou de la colonisation romaine se rencontrent assez fréquemment sans compter tous ceux qui ont disparu, minés par les tailleurs de pierre.

Pour mémoire et s'il fallait nommer un seul mégalithe, sans doute le plus imposant de la Haute-Vienne, ce serait le dolmen de Bouéry, hélas menacé par le projet éolien qui n'a rien trouvé de mieux que de vouloir s'installer à ses pieds, dans le bois du même nom, au sein duquel les défrichements ont déjà eu lieu pour préparer l'assise des monstres programmés...

Au regard de ce qui vient d'être exposé, implanter des machines démesurées dans cette campagne au charme préservé serait, plus qu'une erreur, n'en doutons pas une faute grave.

L'éolien industriel : une menace pour la biodiversité

LA RÉALITÉ D'UNE BIODIVERSITÉ TRÈS MENACÉE SUR LA PLANÈTE

- Accélération de l'extinction de masse des espèces animales et végétales. Les disparitions d'espèces ont été multipliées par cent depuis 1900. Et selon le WWF, les populations de vertébrés ont chuté de 58 % entre 1970 et 2012. En Europe, un quart des espèces sauvages sont aujourd'hui menacées.
- L'érosion des espèces entraîne de graves conséquences en cascade sur l'ensemble des écosystèmes, et menace l'humanité.
- Les pouvoirs publics se mobilisent pour enrayer la dégradation des écosystèmes, la disparition des espèces et sauvegarder les derniers réservoirs de biodiversité (loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016, objectif prioritaire de l'EU à l'horizon 2020).

NOTRE RÉGION : UN RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ QU'IL FAUT CONTINUER DE PRÉSERVER

- Une région faiblement peuplée, peu touchée par l'industrialisation et les cultures intensives.
- Des zones repérées dans la « Trame verte et bleue* » des Schémas régionaux de cohérence écologique *
- Un environnement bocager encore presque intact, des zones humides d'importance européenne (parc naturel de la Brenne**, ZPS du Camp de Montmorillon ou des Etangs du Nord---Limousin), de nombreux sites Natura 2000***, ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique ou floristique) et de zones de protection et de conservation des espèces.
- Plusieurs dizaines d'espèces patrimoniales, dont plusieurs rares et menacées d'extinction (milans noirs et royaux et autres rapaces, œdicnème criard, pie-grièche etc.), pour lesquelles notre région a un devoir spécial de protection et de conservation.
- Un couloir migratoire d'importance nationale (la grue cendrée, oiseau phare de notre région, mais aussi les nombreux rapaces migrateurs, les oies, la cigogne, la grande aigrette et une multitude de passereaux et limicoles dits parfois oiseaux sentinelles)
- 25 espèces de chiroptères (dont certaines très rares et en voie d'extinction) sont recensées dans notre région (sur 34 espèces présentes en France). Les effectifs de ces petits mammifères extrêmement utiles et tous protégés par la Convention dite EUROBATS s'effondrent dramatiquement partout en Europe.

LE MITAGE ÉOLIEN SUR LA FAUNE ET L'AVIFAUNE : DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES

- **Un effet barrière** qui perturberait gravement les couloirs écologiques et migratoires.
- Des risques importants de **mortalité par collision avec les pales** : Les rapaces sont particulièrement sensibles à l'éolien, mais aussi les grands voiliers comme la grue cendrée, amenée à adopter des vols bas lorsque les conditions météorologiques sont défavorables.
- **Le dérangement et l'effarouchement des oiseaux** qui perturbent la nidification et raréfient leurs aires de ravitaillement et de repos.
- **L'épuisement des oiseaux** (parfois jusqu'à la mort) à cause du contournement des centrales éoliennes
- **Le phénomène du barotraumatisme** (explosion des organes par variation de pression des liquides internes) qui tue en très grand nombre les chiroptères à l'approche des pales.../...

PROTECTION DE LA NATURE OU ÉOLIENNES : IL FAUT CHOISIR

L'implantation de centrales éoliennes industrielles dans notre région, caractérisée par des écosystèmes remarquablement préservés et protégés, n'est pas cohérente avec une politique de développement durable au sens large, où la préservation de la biodiversité l'emporte sur un développement désordonné des énergies renouvelables

**SRCE et trame verte et bleue :*

<http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/>

[http:// www.centre.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleu](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleu)

***PNR de Brenne :*

<http://www.parc-naturel-brenne.fr/fr/>

****Zones protégées (Znieff, zones Natura 2000, etc.) voir les sites DREAL :*

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r726.html>

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000>

Les effets négatifs de l'éolien sur l'économie locale

Attention aux effets du cyclone éolien

Les promoteurs de l'éolien industriel nous font miroiter les retombées économiques des centrales éoliennes mais les emplois ne sont pas pour nos communes, et les impôts acquittés (pour combien de temps ?) sont éparpillés entre tous et proviennent des taxes que nous payons. En revanche les risques sont réels pour le fragile tissu économique de nos territoires ruraux et leurs espoirs de développement.

TOURISME ET EOLIEN INDUSTRIEL NE SONT PAS COMPATIBLES

Entre Poitiers et Montmorillon, des sites prestigieux tels que l'Abbaye de Saint-Savin (patrimoine mondial de l'Unesco), l'Abbaye de Charroux, l'Abbaye de la Réau en cours de restauration, la vallée des Singes à Romagne, la belle cité d'Angles-sur-l'Anglin luttent contre la co-visibilité des éoliennes géantes et pour le maintien de leur activité touristique.

Dans nos territoires où l'agriculture est mal en point, le développement de l'activité touristique est une perspective pleine de promesses. Un cycle économique vertueux est d'ailleurs déjà à l'œuvre dans nos territoires :

- les visiteurs occasionnels font marcher les commerces, les gîtes et les chambres d'hôtes,
- Néo-ruraux, résidents secondaires et ressortissants européens redonnent vie à des villages entiers et repeuplent les écoles.
- Tous font vivre les artisans qui rénovent leurs maisons

Des études souvent orientées et peu concluantes

Contrairement à ce que veulent faire croire les promoteurs immobiliers sur la base d'études anciennes et contestables, la majorité des touristes préfèrent jouir d'un paysage sans éoliennes plutôt que le contraire. Une étude réalisée en 2008 en Ecosse, haut lieu touristique, confirme cette tendance : 66 % de touristes préfèrent ne pas voir d'éoliennes de leur fenêtre¹

Il est difficile de mesurer sur le court terme l'impact des parcs éoliens sur l'activité touristique, mais une chose est certaine : **plus les éoliennes industrielles géantes se multiplieront sur notre territoire, moins le tourisme rural, de nature et de patrimoine pourra se développer, car elles sont incompatibles avec l'image de la ruralité, d'une nature préservée, d'un patrimoine nimbé d'histoire.**

Oser prétendre, comme certains promoteurs éoliens, que la présence de parcs éoliens peut constituer un attrait touristique supplémentaire est une mauvaise plaisanterie.

¹ Riddington, G., McArthur, D., Harrison, A., Gibson, H. (2008). The economic impacts of wind farms on Scottish tourism. A report for the Scottish Government. [www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/214910/0057316.pdf]

FACE AU RISQUE EOLIEN, LES PROFESSIONNELS SE MOBILISENT

L'impact sur le tourisme est surtout ressenti au niveau des gestionnaires de chambres d'hôtes, une activité essentielle pour la vie dans nos campagnes.

- Gîtes de France Indre « ne labellise pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens ou à proximité de celles-ci ». Pour le parc naturel régional (PNR) de la Brenne, Gîtes de France écrit : « il n'est pas concevable que les touristes se retrouvent face à face à un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable. »

- L'enquête diligentée par l'AHTI (Association des hébergeurs touristiques de l'Indre) sur le site du Riz de Feu à Chalais dans le PNR démontre l'impact des projets éoliens sur la clientèle des hébergeurs² Les travaux de rénovation subiraient un coup d'arrêt. Les artisans de la commune de Chaillac (36) ont ainsi signé une pétition contre l'implantation d'une zone éolienne sur la commune

Les résidents européens, 10 à 20 % des habitants de nos communes, se détourneraient de notre territoire, dès lors que celui-ci perdra ses spécificités de nature préservée, de calme et d'authenticité. En témoigne le nombre très important d'Européens dans nos associations de préservation de l'environnement.

L'impact sur l'immobilier est considérable : dépréciation, ventes ratées, transactions annulées même après signature

L'agence Marche Limousin, à la Souterraine (Creuse), perd 2 à 3 ventes par an dès qu'un permis de construire d'une centrale éolienne est déposé.

Châteauroux Immobilier a procédé à des évaluations à proximité de parcs éoliens et déclare « une baisse de la valeur des propriétés jusqu'à 40 % de leur valeur réelle »

L'agence du Prince Noir, à Chaillac (Indre), déclare une baisse de 30 % du prix de vente³.

Le SNPI (Syndicat National des Professionnels de l'Immobilier) mentionne deux contentieux civils entre vendeur et acquéreur ; à Rennes, le tribunal a statué pour une dépréciation de 20 % pour des éoliennes situées entre 500 et 1 000 m ; et à Angers a estimé à 10 % la dépréciation pour des éoliennes à 1 km, alors que le vendeur avait déjà, de ce fait réduit son prix de 33 %⁴.

Une vente immobilière peut être annulée lorsque l'acheteur a sous-estimé les nuisances liées à la proximité des éoliennes.

La perte de valeur est une donnée importante, mais le bien peut devenir invendable.

² http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/participation/wp-content/uploads/2017/05/Dossier_Alerte_e%CC%81lus_avril_2017v2.pdf

³ Ibid.

⁴ CA Rennes 20.09.2007, Saint-Coulitz ; CA d'Angers 8.06.2010, Tigné.

CONCLUSION : POUR UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COHERENTE

Il y a une incohérence évidente entre d'un côté vouloir développer le tourisme, au moyen de financements, dispositifs et labels – tels par exemple le Pays d'Art et d'Histoire attribué au pays montmorillonnais⁵, ou le parc naturel régional de la Brenne⁶ ou encore le Schéma de cohérence territorial (SCOT) Brenne-Marche⁷ – et de l'autre laisser le territoire se transformer progressivement en zone industrielle à grande échelle.

Dans son rapport sur la ruralité, le Sénateur Bertrand a démontré que la préservation des richesses naturelles, patrimoniales, humaines reçues du passé, loin d'être des obstacles au développement, allait devenir, dans nos pays urbanisés, un moteur d'attractivité et de développement⁸. Raison de plus pour ne pas faire n'importe quoi.

Accepter l'industrialisation de nos territoires et ne pas miser sur le tourisme, c'est un choix d'aménagement du territoire lourd de conséquences irréversibles, qui ne saurait être orienté par la seule promesse de retombées financières à court terme pour les collectivités. L'optique doit être bien plus large, car ces choix engagent durablement la qualité de vie et l'attractivité du territoire, et donc son avenir économique.

⁵ <https://tourisme-viennegartempe.jimdo.com/pays-d-art-et-d-histoire/>

⁶ <http://www.parc-naturel-brenne.fr/fr/>

⁷ Plan d'aménagement et de développement durable du SCOT axes 1.2, 3.2,3.3. <https://scotbrennemarche.com/>

⁸ https://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201411/ruralite_et_hyper_ruralite_restaurer_legalite_republicaine.html

Le bruit des éoliennes

Nouvelle République du 8.04.2018

Les riverains du parc éolien d'Ambraut-Vouillon, mis en service il y a un an ont participé à une réunion où ils ont pu exprimer leurs doléances.

Opérationnel depuis un an, le parc éolien de Champagne berrichonne, situé sur les territoires d'Ambraut et de Vouillon et composé de cinq éoliennes, a la particularité d'être le plus haut de la région Centre-Val de Loire, avec des éoliennes de 180 mètres. Ombre au tableau : certains riverains, plus particulièrement à Vouillon et « Boisramier » (Ambraut) se plaignent de **gênes acoustiques**.

Depuis la mise en service des éoliennes, les habitants font régulièrement part de leur ressenti par le biais d'un comité piloté par Gérard Montagné. Mardi soir, à la salle polyvalente d'Ambraut, une cinquantaine d'habitants des deux communes ont assisté à une réunion organisée par la société EDPR, gestionnaire du parc éolien. L'objectif annoncé était de « *mieux comprendre ces gênes acoustiques pour mettre en place des solutions satisfaisantes* ». Les représentants d'EDPR ont rappelé que la société « *a déjà modifié le plan de fonctionnement des éoliennes, suite aux témoignages, et qu'une campagne de mesures a confirmé que toutes les normes réglementaires sont respectées* ».

Pourtant, « *dès 21 h, je ne peux plus manger sur ma terrasse* », a expliqué M. Villaudière. « *Quand les éoliennes marchent, j'ai constaté que les grenouilles du plan d'eau ne chantent pas. Les grues dévient leur trajectoire ; ce n'est pas l'armature qui les gêne, mais les sons* », a souligné M. Villemont. « *J'habite le bourg et je ne peux ni émettre ni recevoir d'appels sur mon portable* », affirme M. Moulin. « *J'habite Vouillon et ce vrombissement ressemble à un avion qui passe, en fonction du vent et des orientations* » a signalé un autre participant. « *Si, dans cinq ans, je veux vendre ma maison, je n'aurai aucune demande avec ces quatre éoliennes au fond de mon jardin* », s'est inquiété un autre habitant.

La fin de journée semble être la période la plus sensible, quand les bruits de la circulation routière, de l'activité agricole ou le chant des oiseaux ne couvrent plus le niveau sonore des éoliennes.

“ Quatre éoliennes au fond de mon jardin ” Les techniciens d'EDPR ont pris note des désagréments exprimés. Ils ont assuré que « *le fonctionnement des éoliennes sera rapidement adapté pour supprimer la gêne ressentie, en particulier à partir de 18 h* ». Ensuite, un formulaire sera disponible dans les mairies. Les personnes gênées par le parc éolien pourront ainsi faire remonter l'information. Enfin une nouvelle campagne de mesures acoustiques va être mise en œuvre pour valider les résultats. EDPR a rappelé son « *fort attachement à la préservation du cadre de vie des riverains du parc éolien d'Ambraut et Vouillon* » et s'est engagée à « *aller au-delà des prescriptions réglementaires* ».

Le miroir aux alouettes éolien

Rémy Prud'homme
Montmorillon, 21 avril 2018

A côté des dommages environnementaux que vous connaissez, l'éolien engendre-t-il des gains économiques ? Hélas non.

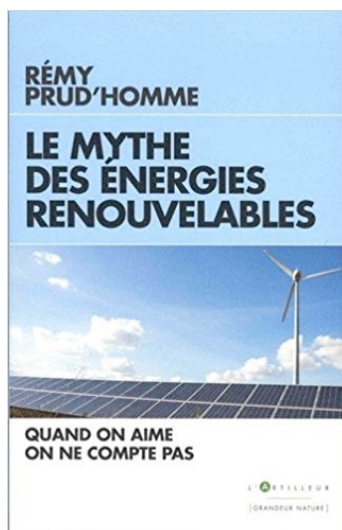
1) Une électricité inutile – Au moins en France et actuellement. Une demande d'électricité stable ou déclinante. Une offre abondante, décarbonnée, domestique, bon marché. Peu ou pas d'espoir de créer une industrie éolienne (et photovoltaïque) exportatrice.

2) Une électricité intermittente – Produit de l'électricité seulement 25% des heures de l'année (30% en mer), à des heures imprévisibles, pas nécessairement au moment où on en a besoin = non « pilotable » = une électricité de moindre « qualité ». Pas de stockage actuellement. Le si fréquent « de l'électricité pour une ville de 50 000 habitants » est un mensonge. Pour les pointes, nécessite l'appui de centrales classiques, comme filets de sécurité.

3) Une électricité coûteuse – (a) Coûts directs en baisse. (b) Mais coûts indirects (de raccordement, de transport, de sous-emploi des centrales classiques) importants, et en hausse avec le taux de pénétration. (c) Lourdemment subventionnée par le mécanisme de l'obligation d'achat et la CSPE. (d) Qui cause des prix de vente élevés : plus le taux de pénétration est élevé, plus le prix de vente est élevé.

4) Une électricité juteuse – Devenue un « big business », avec grosse industrie, grandes banques, gros investissements, gros profits, dans le cadre d'un « complexe climato-industriel » à la mesure du complexe militaro-industriel.

5) Une électricité mise en œuvre – présentation de l'expérience (peu encourageante) des trois pays les plus lourdement engagés : Danemark, Allemagne, Espagne.



Après des études à HEC et à Harvard, Rémy Prud'homme est devenu Professeur des universités, en économie. Il a longtemps enseigné à l'Université Paris XII (où il est maintenant professeur émérite), et à de nombreuses reprises au MIT (Massachusetts Institute of Technology). Il a aussi été directeur-adjoint de l'environnement à l'OCDE, et travaillé comme consultant pour la plupart des grandes organisations internationales, notamment la Banque Mondiale. Ses travaux ont principalement porté sur les finances publiques, les transports et l'environnement. Pour davantage de détails, voir son site : www.rprudhomme.com

L'impôt des éoliennes

La CSPE (Contribution au service public de l'électricité), et son évolution

UN IMPÔT CAMOUFLÉ

Depuis la loi de fév. 2000 sur la modernisation du service public de l'électricité et « l'arrêté Cochet » de juin 2001, toute l'électricité produite par les énergies renouvelables (éolien, solaire etc.) est rachetée obligatoirement par EDF (et par les autres fournisseurs d'électricité) à un tarif fixé d'avance, afin de faciliter le développement de ces énergies.

Chaque Méga-Watt/heure (1 MW=1000 kilo-Watt) éolien produit est racheté 82 euros (en réalité 91,20 euros aujourd'hui) par EDF, qui le revend soit au tarif réglementé soit sur le marché de gros, donc à perte.

La perte résultant de ce commerce est calculée par la CRE (Commission de régulation de l'énergie) chaque année et fait l'objet d'une compensation.

Cette compensation est obtenue par la CSPE, qui est une taxe affectée à EDF que ses clients acquittent sur leur facture d'électricité et qui sert à plus de 80 % à compenser le surcoût des énergies renouvelables.

Compte tenu de la croissance des énergies renouvelables cette taxe ne cesse de grossir. Elle représente aujourd'hui 22 % à 31 % du prix du kWh (heures pleines ou heures creuses) *. De 2002 à 2017 son augmentation silencieuse a été de 650 % !

Pour 2018, la CSPE atteindra presque 8 milliards d'euros, dont 1,5 milliard d'euros pour le seul éolien.

Néanmoins, cette compensation est insuffisante pour couvrir le déficit accumulé par EDF du fait du rachat obligatoire des énergies renouvelables. Il s'est créé ainsi une dette de 5 milliards d'euros à la charge de l'Etat.

Face à l'explosion des charges CSPE, sous l'effet du poste énergies renouvelables, la CSPE a été réformée en profondeur et depuis le 1er janvier 2016, elle est intégrée à la TICFE, Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. Le financement des énergies renouvelables est également assuré depuis cette date par l'augmentation de la composante carbone des taxes intérieures sur les consommations de fuel, gas-oil, essence, gaz... **Un montage qui permet de rendre l'augmentation moins perceptible par le consommateur final.**

UN IMPÔT QUI ENRICHIT LES UNS ET APPAUVRIT LES AUTRES

Il apparaît aujourd'hui que le tarif de rachat de l'électricité éolienne a été calculé très largement, alors même que les coûts de production ont diminué. De sorte qu'on estime en moyenne que le MWh produit par un parc éolien rapporte environ 20 euros à l'exploitant, soit un bénéfice de 22 % (cf. Remy Prud'homme, le Mythe des énergies renouvelables, p.181).

On s'explique pourquoi tant de projets éoliens voient le jour.

En parallèle à la hausse CSPE, le nombre de précaires énergétiques (consacrant plus de 10 % de leurs revenus pour se chauffer) augmente. Entre 2002 et 2015, leur nombre a augmenté d'un million de personnes, ils sont aujourd'hui environ 8,5 millions dans une situation où ils doivent choisir entre se chauffer ou se nourrir.

**Alors que les cours du marché de gros de l'électricité se sont écroulés, en particulier en raison de la surproduction de l'éolien allemand et que cela devrait faire baisser le kWh facturé au consommateur final, les consommateurs voient au contraire leur facture augmenter, aussi à cause de l'éolien à subventionner et cela devrait continuer, selon les prévisions de charges CSPE pour les années à venir...
Un système absurde !**

Références : Commission de régulation de l'Energie - <http://www.cre.fr/>

*Montant auquel il faut ajouter 20 % de TVA.

Système économique éolien en France en 2017 – par Vent de colère

<http://www.ventdecolere.org/actualites/systeme-economique-eolien-france-2017.pdf#page=1>

Description du système mis en place après la décision de la commission européenne du 12 /12/2016, le décret n° 2017-676 du 28 avril 2017 et l'arrêté du 6 mai 2017.

Règle générale

pour les dossiers ayant obtenu un contrat d'achat après le 1/1/2016, l'électricité éolienne doit être vendue sur le marché, l'opérateur éolien touche un « complément de rémunération en sus du prix du marché.

<http://www.cre.fr/operateurs/producteurs/complements-de-remuneration>

Le fonctionnement du « système éolien » qui s'applique aux dossiers ayant obtenu un contrat d'achat après le 1/1/2017

1- Comme actuellement le promoteur étudie un projet, signe des promesses de bail sur les terrains, obtient finalement du préfet une autorisation unique pour construire et exploiter.

2- L'opérateur éolien signe un contrat de commercialisation avec un agrégateur.

Le subventionnement se fait selon le système de complément de rémunération. L'électricité produite doit être vendue sur le marché, l'opérateur éolien recevra ensuite pendant 20 ans une prime pour la différence entre le prix moyen des ventes et un « tarif de référence ».

Ce tarif de référence sera calculé de 2 façons selon la taille du site éolien.

- **Si le site éolien à plus de 6 mats** ou des éoliennes de plus de 3 MW, un mécanisme d'appels d'offres sur les tarifs éoliens est mis en place. Le promoteur participe à un appel d'offres qui fixe le prix de rachat de référence pour son site, valable ensuite pour 20 ans.
Il y a plusieurs appels d'offres chaque année, les quantités offertes en appel d'offres sont limitées.

Le système ne fonctionne plus à guichet ouvert, le gouvernement peut moduler les engagements de nouvelles subventions.

- **Pour les projets éoliens moins importants**, le tarif de référence est de l'ordre de 75 € MWh pendant 20 ans. Des indexations complexes viennent corriger ce tarif en fonction de la hauteur des éoliennes et du diamètre des pales (à éclaircir) ; elles ont peu d'incidence sur le tarif (2 ou 3 euros par MWh).

Le système fonctionne à guichet ouvert, tout nouveau site construit à droit à des subventions pendant 20 ans.

3- Le promoteur construit les éoliennes, les connecte le site au réseau.

4- L'agrégateur achète sur le marché des certificats de capacité ou d'effacement garantissant la fourniture d'électricité en absence de vent et de soleil.

5- L'agrégateur commercialise des blocs d'électricité de diverses origines, confortées par ailleurs de garanties de capacité ou d'effacement.

6- En fin de mois, EDF calcule pour chaque site le complément de rémunération (écart entre la somme des ventes effectives sur le marché et la somme théorique au prix de rachat de référence).

Les périodes de prix négatifs ne sont plus compensées, mais s'il y a plus de 20 hs de prix négatifs dans l'année l'exploitant éolien reçoit une prime (de consolation ?).

7 – EDF règle le complément de rémunération à l'opérateur éolien et se retourne vers l'état pour remboursement, 1er niveau du déficit potentiel du système, l'état tarde à payer ce qu'il doit.

8 – Le remboursement par l'état se fait à partir du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique. 39,72 % de la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) (les taxes sur l'essence notamment) viennent alimenter ce compte d'affectation spéciale (CAS)... 2e niveau de déficit potentiel du système, le compte reste en rouge, les recettes sont inférieures aux dépenses.

Mais le gouvernement peut maintenant soutenir que le subventionnement des énergies renouvelables se fait à partir d'une taxation des énergies fossiles : pétrole et gaz.

Remarque 1

La CSPE (taxe prélevée sur la consommation d'électricité) et la TICGN (taxe prélevée sur la consommation de gaz) sont maintenues, mais considérées comme des taxes ordinaires et versées au budget général.

Remarque 2

Les garanties de capacité et d'effacement sont attribuées par RTE. La CRE gère le fonctionnement du mécanisme de capacité.

<http://www.cre.fr/marches/marche-de-gros/marche-des-garanties-de-capacite>

Énergies renouvelables : la charge sévère de la Cour des comptes

Les magistrats de la Rue Cambon publient un rapport sur la politique en faveur des énergies renouvelables. Un dispositif extrêmement coûteux et peu efficace.

PAR MICHEL REVOL

Publié le 18/04/2018 à 17:36 | Le Point.fr

La Cour des comptes n'aime sans doute pas se répéter. Or, il y a cinq ans, ses magistrats avaient déjà fait les gros yeux. Dans un rapport consacré aux « politiques publiques de soutien aux énergies renouvelables », ils jugeaient sévèrement les pratiques gouvernementales en la matière. La Cour des comptes fustigeait le caractère « difficilement atteignable » des objectifs de la France en matière d'implantation d'éoliennes, panneaux solaires et autres dispositifs de production d'énergie verte, ainsi que le « montant très élevé des engagements financiers consentis par l'État ». Plutôt inquiets, les magistrats allaient jusqu'à mettre en garde contre des « risques budgétaires » dans les années à venir.

Cinq ans après, le constat est le même et les magistrats, qui ont sans doute la désagréable impression de ne pas avoir été écoutés, n'y vont pas par quatre chemins. Dans un rapport publié mercredi 18 avril, ils fustigent une politique qui reste incohérente, inefficace et extrêmement coûteuse.

La France, il est vrai, est allée vite, et fort. En 2013, rappelle la Cour des comptes dans son rapport, l'Union européenne fixe un objectif de 27 % d'énergies renouvelables en 2030 dans la production d'électricité. La France va plus loin. En 2015, Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, impose dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte un objectif de 32 %. L'ennui, c'est qu'il faut bien se donner les moyens de l'atteindre, avec des étapes. C'est le rôle de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, qui est en cours de discussion pour les périodes 2018-2023 et 2024-2028. Mais il s'y ajoute une difficulté : la nécessité de baisser de 75 à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici à 2025. Ainsi en a décidé François Hollande lors du précédent quinquennat, ainsi l'a redit Emmanuel Macron. Les énergies vertes doivent donc compenser cette décrue de l'atome.

Problème, selon les sages de la Rue Cambon : « Ce dernier objectif [la baisse du nucléaire, NDLR] n'est pas compatible avec la trajectoire d'augmentation des capacités d'énergies renouvelables. » En clair : on n'arrivera pas à réduire si rapidement la part du nucléaire en si peu de temps, parce que les capacités hydrauliques, éoliennes ou solaires ne seront pas suffisantes. D'où la leçon administrée par la Cour des comptes : « Il conviendrait donc [...] de définir une stratégie énergétique cohérente »...

Goutte d'eau énergétique

L'argent coule pourtant à flots. Les gouvernements successifs n'ont pas lésiné afin de soutenir, principalement, l'éolien et le solaire. Pour la seule année 2016, la Cour des comptes estime la somme des dépenses publiques consacrée aux énergies renouvelables à 5,3 milliards d'euros. En 2023, si l'effort se poursuit, cette somme pourrait atteindre 7,5 milliards. Une facture qui s'explique par le soutien financier de l'État. Surtout avant 2011, il a mis en place des aides, comme des tarifs garantis de rachat de l'électricité ou des subventions. Autant d'engagements pour le futur, pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur, dénonce la Cour des comptes : l'État doit ainsi payer chaque année 2 milliards d'euros pour produire par le solaire... 0,7 % du mix électrique

français. Soit, d'ici à 2030, la bagatelle de 38,4 milliards d'euros, pour une goutte d'eau énergétique. Cette addition commence à faire peur. Plusieurs appels d'offres pour des éoliennes implantées en mer sont remis en cause par le gouvernement actuel, tant les conditions tarifaires étaient avantageuses. Deux projets lancés en 2011 et en 2013 pourraient, par exemple, coûter 40,7 milliards d'euros pour « un volume équivalent à 2 % de la production électrique ».

Errements

La leçon de la Cour des comptes est d'autant plus rude que, malgré ces ambitions gouvernementales, aucune filière de poids n'a été créée. « Contrairement à d'autres États européens, la France n'est pas en effet parvenue à se doter de champions dans ce secteur. Une clarification des ambitions industrielles françaises en matière d'énergies renouvelables s'impose donc », notamment dans le stockage et les réseaux intelligents. Les attermoissements de l'État touchent d'ailleurs les industriels : la remise en cause des deux appels d'offres pour l'éolien offshore risque de frapper les entreprises voisines, qui espéraient se développer grâce à ces marchés. Pour en finir avec ces errements, la Cour des comptes suggère au gouvernement de faire preuve d'un peu de bon sens. Il devrait établir une stratégie de développement « plus concertée » en s'aidant d'un comité formé des différents acteurs de l'énergie. « À l'image du Conseil d'orientation des retraites, [il] pourrait réaliser des scénarii prospectifs », écrit la Cour. Le marché de l'électricité s'est ainsi effondré ces dernières années, ce qui a aggravé la situation, mais les experts gouvernementaux ne l'ont pas vu venir. La Cour des comptes demande aussi plus de concertation entre les ministères, et un peu plus de transparence sur l'argent public engagé. Les magistrats ne le disent pas, mais ils espèrent aussi, sans doute, que cette fois ils seront un peu plus entendus qu'en 2013...

Réchauffement climatique et particules fines : l'Allemagne dans l'impasse

Contrepoints : 18.02.2018

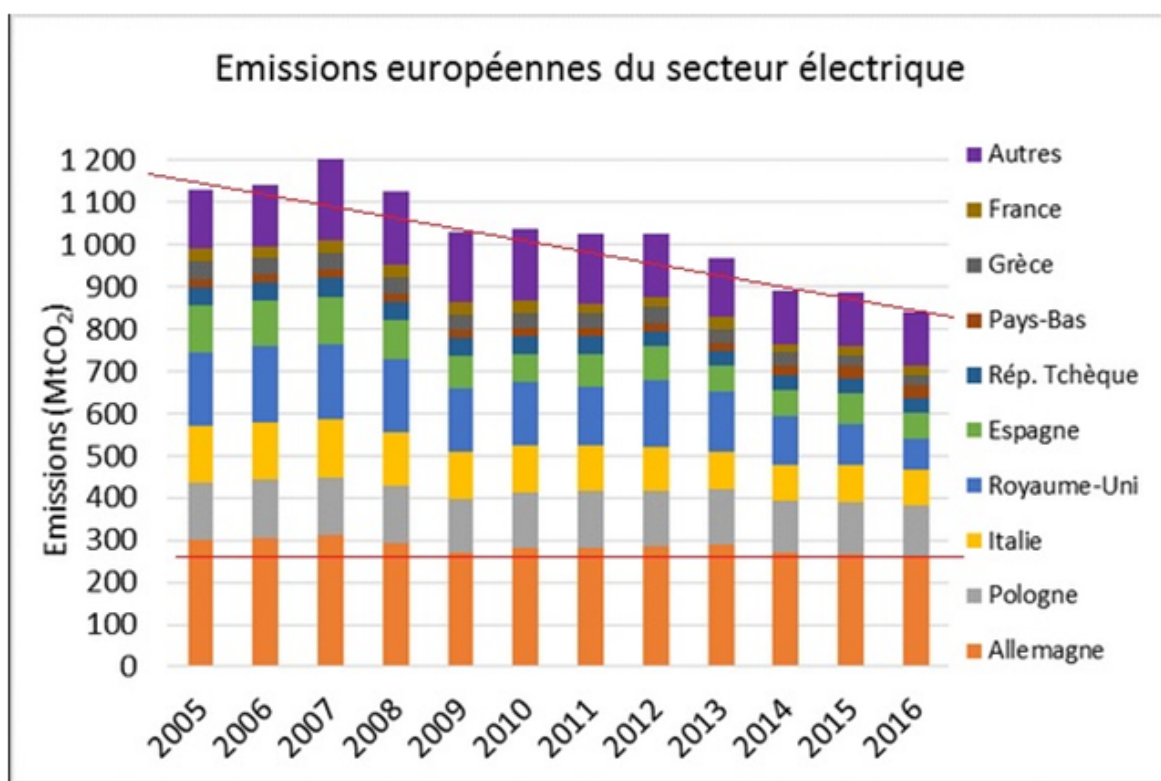
En croyant diminuer ses émissions de CO₂ par le développement des énergies renouvelables issues du vent et du soleil et la réduction du nucléaire, l'Allemagne s'est engagée dans une dispendieuse impasse énergétique.

Par Michel Gay et Jean-Pierre Riou.

Alors que [les émissions de CO₂](#) (un gaz à effet de serre) de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles diminuent régulièrement depuis 10 ans en Europe, celles de l'Allemagne [ne baissent quasiment pas](#).

Elles sont mêmes identiques en 2009 et en 2016 comme l'indique la ligne horizontale (en bas du graphique ci-dessous), alors que la ligne oblique du haut témoigne de cette baisse importante en Europe.

Comparaison de l'évolution des émissions de CO₂ en millions de tonnes (MtCO₂) de la production électrique en Europe



(Source [Ministère de la Transition écologique et solidaire](#))

LE CAS DE LA BIOMASSE

La production d'électricité à partir de la biomasse est particulièrement émettrice de CO₂ au niveau de la planète lorsque les [déforestations](#) ne s'accompagnent pas de reboisements.

Ces émissions de gaz à effet de serre sont bien réelles ainsi que les particules fines et autres polluants [atmosphériques](#).

LE GRAPHIQUE ELOQUENT

Le graphique ci-dessous a été obtenu à partir [des données brutes](#) fournies par l'Allemagne en lui appliquant les [émissions de CO2 par combustible](#) retenues par le Réseau de transport d'électricité en France (RTE), à savoir (en tonne de CO2 par mégawattheure (t/MWh) :

- 0,96 t/MWh pour le charbon,
- 0,67 t/MWh pour le fioul,
- 0,46 t/MWh pour le gaz,
- 0,98 t/MWh pour les bioénergies

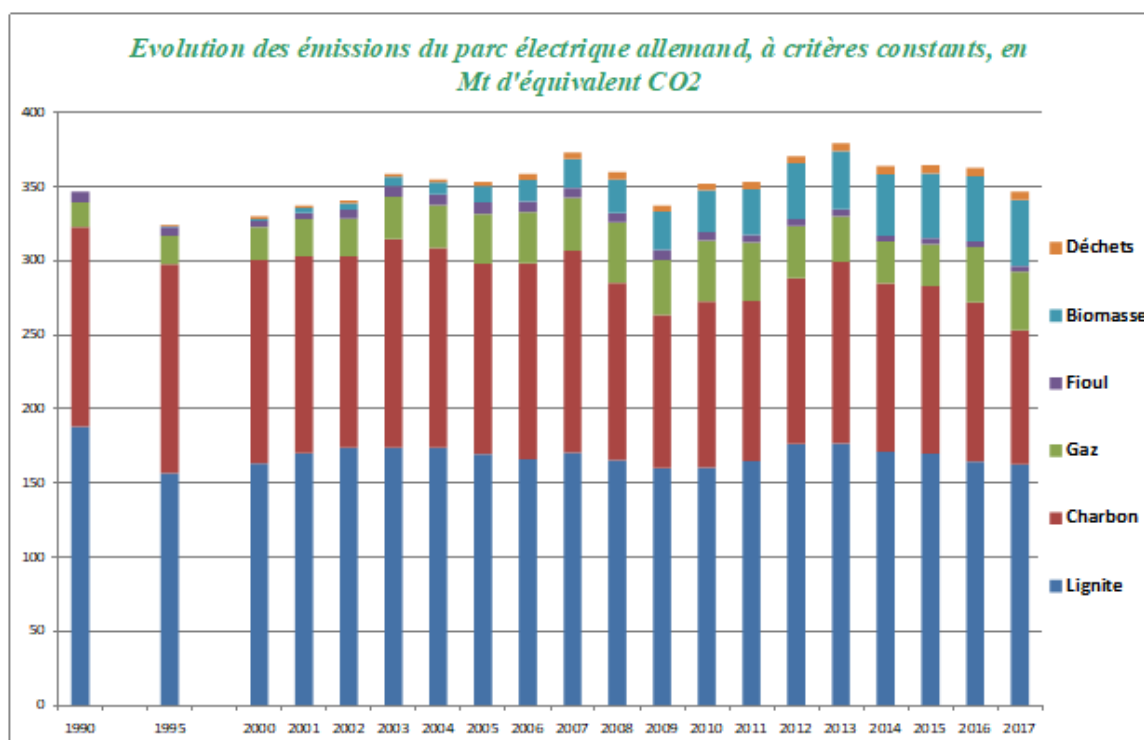
La valeur de [1,1 t/MWh](#) a été ajoutée pour le lignite allemand (qui est un charbon « sale »)

Il montre clairement que [l'Allemagne s'est fourvoyée dans sa politique énergétique](#) qui visait à réduire ses émissions de CO2 en développant les énergies renouvelables et en diminuant sa production nucléaire.

Il rend compte de l'évolution brute des émissions de CO2 de toutes les productions polluantes (charbon, gaz,...) du parc électrique allemand depuis les années 1990, et particulièrement depuis le « virage énergétique » de l'Allemagne vers l'éolien et le photovoltaïque dans les années 2000.

Bon an mal an, ses émissions totales de CO2 pour la production d'électricité (incluant la biomasse et les déchets) sont stables autour de 350 MtCO2. L'évolution de son mix énergétique ne correspond à aucune réduction de celles-ci depuis ... 1990 malgré des centaines de milliards d'euros investis dans l'éolien (en partie danois) et le photovoltaïque (chinois).

Nota : la consommation d'électricité en Allemagne a été identique en 2003 et en 2017.



(Infographie Jean-Pierre Riou d'après les données d'[AG Energiebilanz](#))

Dans les faits, le « virage énergétique » en Allemagne (*Energiewende*) a renforcé la nécessité d'avoir recours au gaz et au charbon / lignite pour la production d'électricité.

En croyant diminuer ses émissions de CO2 par le développement [des énergies renouvelables](#) issues du vent et du soleil et la réduction du nucléaire, l'Allemagne s'est engagée dans une dispendieuse impasse énergétique.

Éolien : la destruction des paysages et du patrimoine historique de la France

- par *Jean-Louis Butré*
- 12/09/2017

Un promoteur éolien (1) vient d'annoncer qu'il allait faire visiter deux de ses parcs durant les journées du Patrimoine, les 16 et 17 septembre 2017.

En organisant ce type d'opération de marketing durant cette période (2), les industriels du vent considèrent depuis 2015 que ces constructions industrielles électriques font désormais partie intégrante des paysages et du Patrimoine historique de notre pays.

Bien sûr, notre esprit peut raisonnablement se faire à l'idée que les éoliennes représentent un aspect architectural contemporain structurant le paysage, et que l'on ne doit pas être cramponné à des visions passéistes. La modernité est toujours dérangeante par rapport aux perceptions statiques d'un passé que l'on voudrait figer.

Au premier contact, en regardant en effet une éolienne à une distance de 4 kilomètres, elle semble majestueuse. Elle tourne lentement et par temps calme dans un paysage banal et plat, nombreux sont ceux qui la trouvent belle, voire paisible et rassurante. Pourtant une sensation inquiétante naît en regardant à cette même distance un parc éolien classiquement composé de 10 aérogénérateurs de 185 mètres de haut disposés à 400 mètres les uns des autres en arc de cercle. Le sentiment de malaise augmente en s'approchant de ce complexe. D'abord le gigantisme apparaît et puis surtout le fait que tout disparaît autour.

Alors imaginons que ces 10 aérogénérateurs ne sont que le petit début d'un immense nouveau puzzle pharaonique.

En effet, pour atteindre les objectifs 2023 du nouveau programme du Président Emmanuel Macron et du Ministre de l'environnement Nicolas Hulot, près de 10.000 nouvelles machines sont programmées, et elles vont être disséminées sur tout le territoire. C'est toute la France qui va être transformée usines industrielles électriques. Les champs à perte de vue, les bocages, les montagnes, les forêts, les parcs naturels seront couverts de mâts tournoyants qui clignoteront jour et nuit.

Mais ce qui est surtout caché aux citoyens de notre pays, c'est que l'éolien industriel impose obligatoirement aussi un nouveau réseau électrique. Il faudra donc non seulement recouvrir la France de ces machines, mais aussi la truffer de dizaines de milliers de pylônes électriques, de milliers de kilomètres de lignes haute tension, de milliers de nouveaux transformateurs. (3) (4)

La France était reconnue mondialement grâce à sa diversité régionale, tenant à sa situation géographique exceptionnelle, à la variété infinie de sa structure géologique, à son climat et à son passé prestigieux qui a laissé un patrimoine magnifique. La richesse des paysages de la France et de son patrimoine historique n'avait d'égal que la diversité des régions. Ces paysages pratiquement intacts et ces monuments, ces villages préservés étaient des biens communs.

Ils sont désormais progressivement engloutis par des milliers de constructions industrielles identiques qui les banalisent et ils seront en plus recouverts par une future toile gigantesque de pylônes et de lignes électriques. Ces opérations de promotions de l'éolien par des opérateurs privés consistant à faire visiter des parcs durant les journées du patrimoine, cela démontre aussi que l'ensemble des associations du patrimoine reconnues d'utilité publique qui depuis de décennies protégeaient notre patrimoine historique et nos paysages, sont devenues impuissantes.

Pourtant l'éolien entraîne la plus grande transformation paysagère de toute l'histoire de notre pays et l'intérêt privé a pris le pas sur l'intérêt public, dans l'indifférence médiatique générale (5)

L'avenir de l'ensemble du territoire français est donc maintenant dans les mains des industriels du vent, ces nouveaux architectes, qui détiennent tous les pouvoirs depuis le sommet de l'état, jusqu'à la moindre parcelle de terrain, en passant par les communes, les régions, les administrations, les élus locaux et nationaux, les ministères de la Culture, de l'éducation nationale et de l'environnement

Il faut prendre acte : l'originalité de la France est en passe de disparaître. Sa nature intacte, ses paysages et son patrimoine historique, se banalisent et se mondialisent. Ils se transforment en des nouvelles zones industrielles électriques gigantesques et uniformes qui couvriront progressivement tout le territoire.



Par [Denis De Kergorlay](#)

Le Figaro, publié le 27/08/2017

TRIBUNE - Pour le président exécutif d'Europa Nostra*, les éoliennes non seulement détruisent le patrimoine, mais sont inutiles d'un point de vue climatique et très coûteuses pour les investisseurs comme pour les consommateurs.

La polémique autour de la multiplication des éoliennes sur le territoire français ressemble à une version contemporaine de la querelle entre « anciens » et « modernes ». Se réclament des « modernes » toutes celles et tous ceux qui, s'étant engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique, souhaitent une transition énergétique qu'assureraient des énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse...). Se retrouvent catalogués au rang des « anciens » (voire des obscurantistes...), pêle-mêle, les climatosceptiques, les défenseurs du nucléaire, ainsi que les défenseurs des paysages et des monuments historiques. Et si, pour une fois, on parlait faits et chiffres, sans fantasmes ni parti pris idéologiques ?

L'atteinte aux paysages ou aux monuments est indéniable et croît de manière exponentielle. Quelques exemples : à Coutances (Manche), une éolienne a été implantée à 3 kilomètres de la cathédrale, merveille du gothique ; à Avignonet (Haute-Garonne), douze engins, dont certains à 750 mètres seulement, se profilent derrière le clocher octogonal du XIV^e siècle ; les vieilles pierres de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), dont l'abbaye royale est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, souffrent du voisinage de cinq engins...

*Avant vingt ans, les campagnes françaises auront cessé
d'être des campagnes. Le cadre de vie des Français aura été bouleversé,
sans débat démocratique préalable sur ce sujet*

Et ce n'est qu'un début. Dans le parc naturel régional du Haut-Languedoc, riche en points de vue remarquables, il a été décidé d'implanter jusqu'à trois cents engins, et les derniers projets tendent à dépasser ce chiffre. À quoi bon créer des parcs naturels, si c'est pour les rendre industriels ? Le préfet des Ardennes vient d'autoriser 63 éoliennes de 200 mètres de haut (chacune représentant deux tiers de la tour Eiffel !) à une trentaine de kilomètres de Reims. Si l'on continue à ce train, avant vingt ans, les campagnes françaises auront cessé d'être des campagnes. Le cadre de vie des Français aura été bouleversé, sans débat démocratique préalable sur ce sujet, puisque ni les enjeux ni les alternatives possibles n'auront jamais été clairement exposés et débattus.

À entendre les « modernes », ces considérations relatives au riche patrimoine culturel de notre pays sont de peu de poids au regard de la nécessité de réduire les émissions de CO₂. Bien évidemment, il faut les réduire, mais ne nous trompons pas de cible : en France, les éoliennes n'ont aucun rôle significatif à jouer dans ce combat, et c'est autrement qu'il faut agir. En France, en effet, la part de notre électricité issue de sources fossiles est déjà très faible (sans doute de 3 % à 4 % l'an prochain) et ne peut tomber plus bas, compte tenu de la nécessité de compenser l'extrême irrégularité de la production éolienne.

*Compte tenu en effet de l'intermittence du vent,
ces machines ne fonctionnent en moyenne, sur l'année,
qu'à 24 % de leur puissance*

L'implantation de nouvelles éoliennes, loin d'abaisser encore cette proportion, ne pourrait que la relever. Compte tenu en effet de l'intermittence du vent, ces machines ne fonctionnent en moyenne, sur l'année,

qu'à 24 % de leur puissance (les 76 % restants correspondant aux arrêts et aux ralentis). Pour assurer aux consommateurs une alimentation relativement régulière, les éoliennes doivent nécessairement être couplées avec des turbines à gaz, qui émettent du CO2... Le diable, décidément, se niche partout !

Le vrai motif du développement éolien est en réalité de compenser la baisse de la production nucléaire d'électricité, dès lors que l'objectif politique constant, de Hollande à Macron, est de faire passer celle-ci de 75 % de la production totale à 50 % d'ici à 2025, objectif clairement indiqué dans la loi de transition énergétique votée en 2015.

Mais ce qui reste méconnu de l'opinion publique, c'est le coût réel d'un tel choix. L'investissement nucléaire, réalisé dans les années 1970, est largement amorti. Comme le montre notamment l'exemple des États-Unis, la vie de ces centrales peut être prolongée d'une vingtaine d'années, voire davantage, par des travaux dits « de grand carénage », nécessaires pour renforcer encore la sécurité. Si l'on renonce à cette prolongation pour un tiers des outils existants, en leur substituant, comme l'indique la loi sur la transition énergétique de 2015, des installations éoliennes et accessoirement photovoltaïques, cela coûtera, en termes d'investissement, un surplus de 93 milliards d'euros (estimation par un groupe d'experts indépendants sur la base de celle de la Cour des comptes).

Encore ce chiffre laisse-t-il de côté un élément fort important : dans le cas des centrales actuelles, le réseau de transport du courant est en place, tandis que pour desservir les 17 000 grandes éoliennes supplémentaires qui résulteraient de l'application de la loi sur la transition énergétique, il serait nécessaire de déployer de nouvelles lignes à haute tension dans tout le pays, avec le cumul d'inconvénients que l'on connaît, paysagers, sanitaires, financiers.

***Au lieu d'affecter des dizaines de milliards d'euros à ces milliers d'éoliennes,
la France aurait tout intérêt à consacrer cet argent au financement
de vrais projets de réduction des rejets de CO2***

À qui appartiendrait-il de supporter cet énorme surcoût ? Comme d'habitude, à chaque consommateur final d'électricité, c'est-à-dire chacun d'entre nous, par le biais, d'une part, de la CSPE qui figure au bas de nos factures d'électricité et augmente sans cesse, d'autre part, de prélèvements nouveaux, déjà décidés, sur tous les combustibles et carburants. Le président Emmanuel Macron a annoncé un doublement du nombre des éoliennes durant son quinquennat. En pratique, cet objectif est déjà atteint, du fait des implantations décidées avant son élection, qui seront mises en service d'ici à 2022. Il s'agit donc de « coups partis », dont les consommateurs ne pourront malheureusement pas éviter de faire les frais. Le véritable enjeu, ce sont les engins supplémentaires que l'on voudrait décider à partir de maintenant, d'une grande hauteur, et en très grand nombre, pour une mise en service après 2022. C'est ce gigantesque gaspillage aujourd'hui programmé qu'il faut absolument éviter.

Au lieu d'affecter des dizaines de milliards d'euros à ces milliers d'éoliennes, la France aurait tout intérêt à consacrer cet argent au financement de vrais projets de réduction des rejets de CO2, tels que l'isolation des bâtiments, la promotion de la voiture électrique ou hybride, la promotion, à l'exemple de pays d'Asie, des scooters électriques et la recherche-développement dans d'autres secteurs d'énergies renouvelables comme la filière bois, la biomasse industrielle, la récupération de la chaleur des eaux usées... La taxe carbone, aujourd'hui à l'étude, aurait l'avantage de frapper le CO2 là où il est effectivement dégagé, notamment dans les transports et le chauffage des bâtiments, plutôt que de continuer à le chercher dans la production d'électricité, alors qu'il n'y est plus que de manière résiduelle. Les prochains mois seront sans doute décisifs.

Allons-nous amplifier le gâchis éolien actuel, par habitude, par idéologie et/ou par prévarication, ou bien serons-nous capables de mener un combat courageux, efficace et technologiquement d'avant-garde contre la dégradation du climat ?

Désormais il faut choisir, la France n'ayant pas les moyens de faire les deux à la fois.

** La fédération européenne des associations de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel.*



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

Paris le 19 avril 2017

Par des membres du Comité de prospective en énergie de l'Académie des Sciences

La question de la transition énergétique est-elle bien posée dans les débats actuels ?

La question de la transition énergétique est désormais une question majeure, en raison de la nécessité de maîtriser nos émissions de gaz à effet de serre et de réduire notre dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) qui alourdit notre balance commerciale. Cela devrait nous conduire à changer de façon substantielle nos modes de production et de consommation énergétique (transport électrique, isolation des bâtiments, numérisation de la consommation individuelle etc.). Et pourtant cette question ne nous semble pas traitée dans les débats actuels en prenant la pleine mesure du problème. En réalité les programmes en matière de politique énergétique devraient mieux tenir compte des contraintes physiques, technologiques et économiques. Dans l'état actuel du débat, nos concitoyens pourraient être conduits à penser qu'il serait possible de développer massivement les énergies renouvelables comme moyen de décarbonation du système en le débarrassant à la fois des énergies fossiles et du nucléaire. Nous voulons ici rappeler un certain nombre de vérités.

La solution énergétique adaptée à chaque pays dépend de ses contraintes géographiques et climatiques. C'est ainsi que le Québec, grâce à ses fleuves puissants qui prennent leur source dans le Nord du pays, peut se permettre d'afficher une électricité à 98 % d'origine hydroélectrique. Certains pays ont des besoins impératifs de chauffage pour faire face à des climats rudes. Certains sont fortement urbanisés, d'autres ont une population plus rurale. Ces variabilités en termes de géographie et d'activité économique induisent des contraintes différentes sur les « mix » énergétiques envisageables. Il n'y a donc pas une solution universellement optimale à ce choix de politique énergétique.

Le recours aux énergies renouvelables est a priori attrayant, mais il ne faut pas oublier les réalités. Rappelons d'abord que l'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie et qu'il faut donc bien distinguer le mix énergétique qui concerne l'ensemble de nos activités du mix électrique. Pour les éoliennes, le facteur de charge moyen en France (rapport entre l'énergie produite et celle qui correspond à la puissance maximale affichée) est de 23 % ; il est de 13 % pour le solaire photovoltaïque. Pour obtenir un niveau d'énergie donné, il faut donc mettre en place des puissances plusieurs fois supérieures à la valeur répondant à la demande. En termes de puissance, la situation est encore plus défavorable puisque le rapport de la puissance installée à la puissance garantie est de l'ordre de 20 pour l'éolien. C'est ce qui ressort des chiffres de production éolienne en France, montrant que la puissance disponible issue de l'ensemble des éoliennes réparties sur le territoire tombe souvent à 5 % de la puissance affichée. Ainsi, un ensemble qui peut en principe fournir 10 GW ne délivre qu'un demi GW pendant une partie du temps. Cette variabilité des énergies renouvelables éoliennes et solaires nécessite la mise en œuvre d'énergies alternatives pour pallier cette intermittence et compenser la chute de production résultant de l'absence de vent ou de soleil. On pourrait penser que les échanges d'énergie au niveau européen pourraient pallier ce problème. Or les nuits sont partout longues à la même période en Europe, et les anticyclones souvent simultanés chez nous et nos voisins.

Une solution à cette intermittence pourrait être le stockage massif de l'électricité : on la stockerait dans les périodes excédentaires pour la rendre disponible aux moments où elle est nécessaire. Mais les capacités de

stockage hydroélectrique, en France, sont presque saturées. Il faut donc développer la recherche sur les batteries et sur d'autres modes de stockage qui permettraient sans doute de progresser, mais à l'heure actuelle on est loin de pouvoir stocker ne serait-ce qu'une petite fraction des 10TWh (1TWh = 1 milliard de kWh) que la France consomme en une semaine.

Pour stocker deux jours de cette consommation, avec une technologie performante lithium-ion comme celle employée sur les automobiles Tesla, il ne faudrait pas moins de 12 millions de tonnes de batteries utilisant 360 000 tonnes de lithium, sachant que 40 000 tonnes de ce métal sont extraites chaque année ! D'autres solutions sont envisagées, comme le stockage chimique à travers l'électrolyse de l'eau qui produit de l'hydrogène, un vecteur d'énergie, mais ces solutions sont pour le moment bien trop chères, leur rendement est faible et leur maturité technologique réduite. L'expérimentation à l'échelle du mégawatt montre qu'on est encore loin de pouvoir déployer des solutions industriellement viables à l'échelle du pays.

Par ailleurs la croissance des énergies renouvelables intermittentes ne pourra se faire sans une extension significative du réseau de transport de l'électricité pour raccorder les lieux de production, collecter les énergies électriques produites de façon diffuse et les faire remonter vers les lieux de consommation. Afin de minimiser le risque de black-out à l'échelle de notre pays, voire de l'Europe, il est important d'anticiper les problèmes de stabilité de réseau qui pourraient résulter de variations soudaines des niveaux de vent ou d'ensoleillement.

Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence et auxquelles on peut faire appel en permanence. De sorte qu'il n'existe aucun pays qui, en l'absence de solution de stockage répondant à la variabilité de ces productions renouvelables, recourt significativement à ces dernières sans faire appel à des productions mobilisables et pilotables (centrales thermiques, nucléaire).

Le cas de l'Allemagne est exemplaire. En 2011 l'Allemagne décide de sortir du nucléaire, dont la contribution à la production électrique n'était que de 22 % en 2010, sortie qui en conséquence ne représente pas les mêmes défis qu'une sortie du nucléaire en France. Six ans plus tard, la part du nucléaire est de 13 %, celle des renouvelables de 30 %, ce qui est remarquable, mais la part des combustibles fossiles reste de 55 %. C'est la croissance de l'offre intermittente d'électricité produite par les renouvelables qui a nécessité l'ouverture de nouvelles capacités de production thermiques à charbon (13 GW) et un développement de l'exploitation du lignite. De sorte que l'Allemagne continue à être l'un des pays européens les plus gros émetteurs de CO2 pour un prix de l'électricité le plus élevé. On ne peut pas parler d'un succès.

La France est, parmi les pays développés, l'un des plus faibles émetteurs de gaz à effet de serre par habitant (environ deux fois moins qu'en Allemagne, trois fois moins qu'aux Etats-Unis). C'est l'un des plus avancés dans la production d'électricité décarbonée (c'est ainsi que la France produit 540 TWh d'électricité avec des émissions de 46 Mt CO2/an, alors que l'Allemagne produit 631 TWh d'électricité en émettant 334 Mt CO2/an, c'est-à-dire 6,2 fois plus par kilowattheure produit). Cette sobriété relative en CO2 est le résultat de la solution actuellement dominante en France, l'énergie nucléaire, qui fournit 75 % de notre électricité. L'énergie nucléaire est objectivement le moyen le plus efficace pour réduire la part des énergies fossiles dans la production d'énergie électrique. Cette énergie repose sur des compétences scientifiques reconnues, sur une industrie nationale dotée d'une expérience opérationnelle unique et sur une autorité de sûreté compétente et indépendante. L'énergie nucléaire nécessite une gestion rigoureuse de ses déchets, qui a fait l'objet de plusieurs lois successives et d'un effort de recherche soutenu et cohérent. Il faut cependant avancer vers la mise en œuvre pratique de ce qui a été étudié. D'autre part, l'industrie nucléaire est aujourd'hui confrontée à des exigences justifiées de sûreté qui se traduisent par des questions techniques à résoudre. Nous pensons que nos ingénieurs et nos entreprises ont les compétences pour traiter ces problèmes et apporter les solutions requises.

Dans ce cadre général, il y a une véritable contradiction à vouloir diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant à marche forcée la part du nucléaire. En réalité de nombreuses études montrent que la part totale des énergies renouvelables dans le mix électrique ne pourra pas aller très au-delà de 30-

40 % sans conduire à un coût exorbitant de l'électricité et des émissions croissantes de gaz à effet de serre et à la mise en question de la sécurité de la fourniture générale de l'électricité. Notons également que s'il est déjà bien difficile d'inclure une fraction significative de solaire et d'éolien dans la production d'électricité, le problème des 75 % d'énergie non électrique consommés par les transports, l'habitat, l'industrie est autrement redoutable. Certes il est impératif d'étudier les économies d'énergie que l'on peut y apporter ainsi que la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, mais ces secteurs resteront pour plusieurs décennies encore quasiment hors d'atteinte des renouvelables. Notre électricité décarbonée permettrait d'ores et déjà à la France de transférer vers l'électricité certaines des activités utilisant des combustibles fossiles, pour le plus grand bien de sa balance commerciale et de la baisse de ses émissions, bien plus qu'elle ne le fait actuellement.

Certes, nous avons appris qu'il était possible de mettre une quantité significative d'énergies renouvelables dans le mix électrique. Et il faut aller dans cette direction, les citoyens le souhaitent. Mais ces derniers doivent aussi être plus exigeants et demander à leurs élus de travailler à des scénarios réalistes qui évitent les idées reçues, et parmi lesquels ils devront faire leurs choix. Ces scénarios réalistes et cohérents doivent dire clairement que le tout renouvelable n'est pas possible et indiquer une trajectoire raisonnable vers une solution énergétique où l'énergie nucléaire aura sa place dans les prochaines décennies si l'on veut maintenir une électricité décarbonée. Ils doivent aussi dire que l'amélioration constante de notre système énergétique passera par des investissements massifs en recherche fondamentale, technologique et industrielle car de nombreuses questions doivent être étudiées (déchets et sécurité nucléaires, stockage de l'énergie, capture et séquestration du CO₂, réseaux intelligents...). On peut enfin rappeler qu'au-delà de l'équilibre du mix énergétique, il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois.

Sébastien Candel, Yves Bréchet, Edouard Brézin, Marc Fontecave, Jean-Claude André, Roger Balian, Sébastien Balibar, Yves Bamberger, Catherine Césarsky, Vincent Courtillot, Jean-Claude Duplessy, Pierre Encrenaz, Robert Guillaumont, Pierre Joliot, Guy Laval, Olivier Pironneau, Michel Pouchard, Paul-Henri Rebut, Didier Roux, Jean-Marie Tarascon (tous membres du Comité de prospective en énergie de l'Académie des sciences).



La Tribune de l'Art

L'actualité de la politique patrimoniale et de l'histoire de l'art

[Actualités](#) [Focus](#) [Bases](#) [Calendrier](#) [Émissions](#) [Annonces](#)

[Recrutements](#) | [Annonces de chercheurs](#) | [Annonces d'œuvres d'art volées](#)

[Rechercher](#)

[■ Accueil](#) [■ Courrier](#) [■ Archives](#) [■ Liens](#) [■ Newsletter](#)

Une justice d'exception pour les éoliennes



Éolienne dans un champ
Photo : Michel Foucher (CC BY-SA 4.0)
[Voir l'image dans sa page](#)

Tous les gouvernements en ont rêvé, mais celui d'Emmanuel Macron est en passe de le réussir, aidé en cela par une ministre de la Culture totalement absente sur tous les dossiers et qui ne s'oppose évidemment en rien à ce qui se prépare.

Il s'agit, purement et simplement, de supprimer le recours aux tribunaux administratifs pour les associations et les riverains voulant s'opposer aux projets d'installation d'éoliennes, ouvrant ainsi grand la possibilité de couvrir le pays entier de ces engins destructeurs du patrimoine, dangereux pour les oiseaux et pour les humains (les études inquiétantes à ce sujet se multiplient), extrêmement coûteux pour les finances publiques, vecteurs reconnus de corruption et, pour couronner le tout, inefficaces puisque l'impossibilité de stocker l'électricité rend nécessaire d'utiliser des centrales à charbon ou nucléaires pour suppléer les périodes très nombreuses et très longues pendant lesquelles la production est insuffisante. Résultat : le pays où il y a pratiquement le plus d'éoliennes, l'Allemagne, est un des plus pollueurs d'Europe. Même s'il est évident que les centrales nucléaires devront être, à terme, remplacées par autre chose, la France ferait mieux de développer la recherche pour trouver de vraies énergies de substitution plutôt que de multiplier les éoliennes qui ne servent à rien, ou à pas grand chose.

Au moins pourrait-on raisonner le développement de ces éoliennes et ne pas les installer n'importe où. Que l'on partage ou non notre opinion sur les éoliennes, comment peut-on accepter le projet de décret du gouvernement, qui prévoit exactement l'inverse ? Il s'agit en effet d'une part de supprimer, pour tous les recours contre les projets éoliens, la première audience devant le tribunal administratif et d'imposer directement le passage devant la cour d'appel administrative. C'est ainsi une véritable justice d'exception qui sera mise en œuvre, dont l'objectif avoué est de diviser par deux le délai de réalisation effective des parcs éoliens. Il est également prévu de limiter le temps des requérants pour rassembler leurs arguments et de réduire le temps d'instruction des dossiers¹ et, pour l'instruction des dossiers, d'adopter le principe « *silence vaut accord* » qui existe déjà depuis quelques années pour les permis de construire, ce qui revient à laisser l'administration accepter tacitement les projets.

Bien évidemment, les associations de protection du patrimoine et des paysages n'ont jamais été associées à la réflexion sur ce sujet. Il s'agit d'un véritable déni de démocratie afin de poursuivre le développement anarchique du nombre d'éoliennes dans notre pays. Ceci est d'autant plus pervers que cela se déroule sans grande publicité, alors qu'une consultation publique a été lancée qui se poursuit jusqu'à demain 8 mars seulement. Il ne vous reste que quelques dizaines d'heures pour faire savoir ce que vous pensez de ce projet [à partir de cette page](#).

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter le [site de la Fédération Environnement Durable](#) et participer à leur appel de dons pour le dépôt d'une plainte devant la Commission européenne.

Communiqué

Pas de passe-droits pour les promoteurs éoliens ! La France n'est pas une république bananière.

Les associations de défense de l'environnement regroupées dans le collectif **Brandes et Bocages**

Les associations de défense de l'environnement regroupées dans le **Collectif Sud-Vienne**

Les associations de défense de l'environnement regroupées dans la **FETEM**

Les associations de défense de l'environnement membres de **Vivre en Boischaut** :

Le Collectif **Vent Libre**

Le Collectif **Cluis-Maillet**

Le Collectif **Bouesse-Buxière**

L'association **ADEBS**

- Qui luttent depuis plusieurs années, dans l'Indre, la Vienne, la Haute Vienne, la Creuse pour protéger les habitants, les paysages, le bocage, le patrimoine, la faune, de l'industrialisation sauvage du territoire par la spéculation éolienne,
- Qui ne cessent d'alerter les pouvoirs publics, les élus et l'ensemble des habitants contre la dénaturation de notre espace rural par l'accroissement anarchique et incontrôlé de machines de plus en plus gigantesques,
- Qui dénoncent les procédés utilisés par les promoteurs éoliens pour faire aboutir leurs projets coûte que coûte dans le dos de la population, aidés par la complicité ou l'aveuglement de certains élus,

Lancent aujourd'hui un cri d'alarme devant l'obstination du gouvernement à vouloir imposer un développement forcené des éoliennes, qui outre leurs effets délétères sur l'environnement sont inutiles et coûteuses pour le contribuable et l'usager.

Le gouvernement vient en effet, à l'issue d'un processus de concertation fermé et expéditif d'où les associations de défense du patrimoine et de l'environnement non consensuelles étaient exclues, d'annoncer un certain nombre de mesures dites de simplification dont le but revendiqué est de faciliter la tâche aux promoteurs éoliens en levant une dernière ligne d'obstacles juridiques qui ralentissent leur progression.

A la manœuvre depuis le Grenelle de l'environnement, le lobby financier et industriel de l'éolien, appuyé par la tendance la plus aveugle de l'écologie politique, met tout en œuvre pour faire lever un à un les freins à ses ambitions conquérantes :

En 2013 :

- fin des Zones de développement de l'éolien qui balisaient l'implantation des éoliennes ;
- fin de l'obligation de 5 mâts minimum par parc éolien ;
- suppression du caractère contraignant des zonages des Schémas régionaux éoliens.

En 2017 :

- généralisation du permis unique affranchissant les parcs éoliens de permis de construire ;
- intrusion des représentants des promoteurs éoliens au sein des commissions départementales des sites et paysages (le loup dans la bergerie) pour renverser les majorités hostiles aux projets éoliens.

Peu à peu, un droit, dérogatoire du droit commun, se met en place dans le seul but de tracer une avenue aux promoteurs éoliens.

Aujourd'hui, le groupe de travail initié par M. Lecornu, secrétaire d'état auprès de N. Hulot va encore plus loin dans l'aplanissement juridique et l'aplatissement devant le lobby des énergies renouvelables. Il propose de :

- Créer un régime juridique d'exception pour les contentieux éoliens en réduisant le parcours contentieux à une seule juridiction, celle de l'appel (avec avocat) et en réduisant les moyens juridiques à leur expression initiale, afin d'accélérer les jugements.

- Supprimer les obstacles juridiques au renouvellement des parcs (« repowering ») en adoucissant les règles, déjà assouplies, qui permettent de reconstruire un parc – plus haut – sur un ancien parc sans nouvelle procédure d'autorisation.

- Réduire les obstacles réglementaires qui peuvent retarder les projets ou leur faire obstacle, notamment pour la navigation aérienne ou les zones d'entraînement de l'aviation militaire ou pour la construction de lignes électriques, qui, dans la perspective du doublement du parc éolien, seront indispensables.

- Faciliter, sous couvert de protection des paysages, l'acceptation des élus et de la population en encadrant leur réflexion par des professionnels choisis par l'ADEME, dont l'engagement pro éolien n'est plus à démontrer.

- Appâter les élus ruraux ou désamorcer leurs réticences en garantissant une retombée fiscale de 20 % de la taxe sur les entreprises de réseau (IFER) aux communes sièges du parc éolien, quelle que soit leur situation intercommunale.

- Lever les réticences ou les inquiétudes des élus (et contrer les associations de défense) en créant un réseau d'accompagnement des collectivités pour l'éolien.

- Séduire les populations locales en incitant les promoteurs à les associer financièrement au développement éolien (avec des profits dérisoires).

- Amadouer les opposants en remplaçant les feux clignotants des éoliennes par un mix de feux fixes et de feux clignotants (cette proposition n'est pas une facétie !).

Ces mesures, dont certaines ont déjà produit leur effet dans le cadre de la récente loi en discussion dite « droit à l'erreur » sont inacceptables.

Elles consistent, sous l'empire d'un groupe de pression qui ne vise qu'à la rentabilité financière que lui procurent les subventions à la production payées par nos taxes, et sous l'empire d'une idéologie verte qui ne vise pas la lutte contre le réchauffement (les éoliennes n'y contribuent pratiquement pas) mais la destruction de notre parc nucléaire et celui de notre modèle économique, à créer **un privilège juridique** pour essayer de désarmer l'opposition croissante à l'agression éolienne qui se développe dans le pays et d'abord dans nos territoires ruraux, oubliés et méprisés.

Nous continuerons notre lutte par tous les moyens légaux qu'on voudra bien nous laisser, mais s'il n'en reste plus, il ne faudra pas s'étonner qu'ici où là, des citoyens poussés au désespoir, s'inspirent de Sivens ou de Notre-Dame-des-Landes¹, puisque « la résistance à l'oppression » est le quatrième des droits de l'homme cité à l'article 2 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, pierre angulaire de notre Constitution.

¹ Nous constatons d'ores et déjà la convergence des luttes partout en France, avec la multiplication à venir du nombre de Zones à Défendre contre l'implantation de projets éoliens, et ce, sur tout le territoire

Montmorillon, le 21 avril 2018

Lettre ouverte à Monsieur le Premier ministre Edouard Philippe

Monsieur le Premier Ministre

Aujourd'hui 21 avril 2018 a eu lieu à Montmorillon une réunion publique pour informer la population de cette partie du département de la Vienne et des départements limitrophes de la Haute-Vienne, de la Creuse et de l'Indre, de l'ampleur de la mainmise des promoteurs éoliens sur ce territoire, malheureusement représentatif de bien d'autres régions de notre pays livrées à la spéculation éolienne.

Les associations organisatrices de cette réunion et les signataires de la présente lettre se tournent vers vous, en dernier recours, pour que soit enfin entendu le cri d'alarme qu'ils lancent depuis déjà longtemps pour le respect des territoires ruraux dans lesquels ils vivent et sur lesquels ils veulent construire leur avenir.

Le combat que nous menons contre la défiguration de notre cadre de vie et contre la dégradation de la qualité de vie que la construction de centaines d'éoliennes géantes produira, n'est en rien un combat égoïste ou passiste, comme veulent le faire croire les affairistes de l'éolien.

La région que nous habitons est riche des souvenirs laissés par l'histoire, riche de son patrimoine, riche de ses paysages, riche des savoir-faire agricoles et artisanaux, riche de sa biodiversité. Depuis des années, les élus et la population ont cherché à mettre en valeur ces atouts de « l'hyper-ruralité » finement analysés dans le rapport du Sénateur Bertrand. Ils sont le socle de notre développement et ne doivent pas être compromis par des politiques aveugles.

Au moment même où votre gouvernement lance un vaste débat sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, une double pression s'exerce sur nos élus et nos territoires. Localement, celle des promoteurs éoliens qui multiplient les projets les plus démesurés et, nationalement, les mesures restrictives de liberté que le ministre de l'Ecologie s'apprête à prendre pour museler l'opposition qui ne cesse de s'élever contre une politique d'implantation éolienne débridée, dont les garde-fous législatifs et réglementaires sont progressivement démontés.

Beaucoup de voix s'élèvent pourtant aujourd'hui, y compris au sein de l'Etat, non seulement pour défendre la ruralité qu'on assassine, mais aussi pour douter de la pertinence du modèle éolien pour les deux objectifs simultanés et contradictoires qu'on lui assigne : réduire les émissions de gaz carbonique dans la production de l'électricité, et suppléer pour partie au nucléaire.

En revanche, tous constatent le renchérissement du prix de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers du fait des taxes qu'ils subissent au profit des filières d'énergies renouvelables intermittentes, à commencer par les personnes les plus précaires, si nombreuses en zone rurale.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, les citoyens et les ruraux que nous sommes se tournent vers vous pour que dans la cacophonie des intérêts financiers ou fiscaux et des incantations

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Regroupant les 24 associations suivantes : ADBDT (36), ADESA (36), ADECSBA (36), ASPER (87), EDBS (36), Bocage de Beaulieu (36), Bocage et patrimoine (36), BTH (36), Pas de Vent chez Nous (36), Journet Bocage (86), Lathus Vent Debout (86), SELT (86), Vent de Raison (86), Vent Debout Brigueil (86), ADEPA (87), ADESLI (86), APPEL (86), ASPHEL (87), AssoDBB (87), ADPB (87), Vie Vent en Creuse (23), AQVA (23), ADP Guérétois (23), Vent d'Etat (23)

Je suis signataire de la lettre ouverte de Brandes & Bocage, SOS Sud-Vienne Eoliennes et la FETEM, à Monsieur le Premier ministre Edouard Philippe

[illegible]